Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260218-DDP26_030-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ACHATS PUBLICS

TECHNIQUE

DECISION DU PRESIDENT N°26-030

OBJET : M25-012 – MARCHÉ DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION PORTANT SUR L'ACHAT D'UN OUTIL DE SUPERVISION POUR LA GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS (GTB) – AVENANT 1

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2194-7,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 (DCC20-064) modifiée autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics, notamment la passation d'avenant,

Vu la décision du Président du 09 juillet 2025 (DDP25-109) attribuant le marché portant sur l'achat d'un outil de supervision pour la gestion technique des bâtiments (GTB) - Acquisition, mise en œuvre et maintenance, ainsi qu'il suit :

Nom de l'entreprise	*Montant (correspondant à l'offre de base)*	*Durée globale estimée*
SAS HTTP - HIGH TECH FOR TELECONTROL PROJECT *7 rue Saint-Conwoion* *35600 REDON* *SIRET 88849045500019*	*37 691,00 € HT* *45 229,20 € TTC* *& les prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires dans la limite de 8 000 € HT*	*De la notification du contrat jusqu'à l'expiration des prestations de maintenance*

Considérant que certains bâtiments des communes ne sont pas raccordés au système informatique sécurisé de Roche aux Fées Communauté ; qu'il est proposé de raccorder ces bâtiments par un système GSM qui nécessite la mise en œuvre du serveur SG4000 couvrant jusqu'à 50 automates SOFREL ;

Considérant que l'entreprise HTTP a valorisé ces prestations en plus-value à hauteur de 1 535€ HT, soit 1 842 € TTC, portant le montant du contrat à 39 226 € HT, soit 47 071,20 € TTC ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de modifier le marché public initial ;

DECIDE

Article premier :
De **modifier** le **marché** de techniques de l'information et de la communication (M25-012) portant sur **l'achat d'un outil de supervision pour la Gestion Technique des Bâtiments -**, conclu avec la société **HTTP** - HIGH TECH FOR TELECONTROL PROJECT- 7 rue Saint-Conwoïon 35600 REDON, afin :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260218-DDP26_030-DE

- **D'ajouter des prestations en plus-value** (acquisition d'un module SG4000) pour un montant global de **1 535,00 € HT,** soit **1 842,00 € TTC**.

Article deux :
De signer la modification de marché, sous la forme d'un avenant n°1, avec la société précitée dans les conditions précédemment définies, ainsi que tout document s'y rapportant.

Article trois :
Les autres clauses du marché restent inchangées.

Article quatre :
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture,
- Notifiée à la société HTTP.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 17 février 2026

Le Président,

Signé par : Luc Gallard
Date : 17/02/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.